

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial] dédié à l'activité listé ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

CONFIDENTIALITE

Les Candidats ont une obligation de confidentialité quant aux informations communiquées dans la consultation et ne peuvent les reproduire, même de façon partielle, qu'avec un accord écrit préalable de SNCF Gares & Connexions.

De la même manière, SNCF Gares & Connexions et son mandataire s'engagent à garder confidentiels, dans le respect du Règlement Général européen sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »), les éléments et données transmis par les Candidats.

1. PRESENTATION ET OBJET DE LA CONSULTATION

A. Organismes de l'avis de mise en concurrence

SNCF Gares & Connexions
16 avenue d'Ivry
75013 Paris
RCS Paris n°507 523 801

Aussi désigné et défini dans la consultation comme SNCF G&C.

Retail & Connexions (16, avenue d'Ivry – 75013 Paris), RCS Paris n°341 826 782, mandataire de SNCF Gares & Connexions pour la commercialisation des emplacements commerciaux en gare de voyageurs, assure la conduite administrative de la présente consultation.

Aussi désigné et défini dans la consultation comme R&C.

B. Procédure et contexte

Aux termes des articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, SNCF Gares & Connexions, en sa qualité de mandataire de SNCF Gares & Connexions pour la commercialisation et la gestion des espaces commerciaux en gare, souhaite porter à la connaissance du public la commercialisation d'un emplacement, ci-après dénommé « Emplacement », en **gare de Boulainvilliers**.

Dans la mesure où aucun candidat ne se manifesterait en réponse au présent avis de publicité, une convention d'occupation pourra être attribuée sans nouvelle publicité.

2. OBJET DE LA MANIFESTATION D'INTERET ET DESCRIPTIF DE L'EMPLACEMENT

A. OBJET DE LA MANIFESTATION D'INTERET

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

B. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement commercial d'une surface totale d'environ 38 m² situé dans l'ancienne billetterie en **gare de Boulainvilliers**, aménagé actuellement de la façon suivante :

- Surface commerciale : 32 m² ;
- Back Office : 6m²

Descriptif de l'Emplacement : Emplacement sur l'ancienne billetterie de la gare

Activité : toutes activités.

Durée de l'occupation : 7 ans à compter de la mise à disposition et sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations administratives.

3. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être déposée sur la plateforme dans le respect des délais ci-après cités.

Seules les demandes adressées via la plateforme seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le dossier de consultation, ci-après dénommé « Dossier de Consultation » ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : 31 octobre à 16h00.

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Gares & Connexions aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.

Dans le cas contraire, une convention d'occupation pourra être attribuée sans nouvelle procédure de sélection préalable sur le fondement des articles L.2122-1-3 et L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'interrompre ou de déclarer sans suite la consultation à tout moment, sans ouvrir un quelconque droit à indemnisation au profit des Candidats. Tous les frais et coûts engagés par les Candidats pour participer à cette consultation demeurent à leur charge exclusive.